



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 116846

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser les économies d'électricité au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Les économies d'électricité font partie des priorités du ministère de la santé et des solidarités. Cette préoccupation concerne d'une manière plus générale les énergies et les fluides sous toutes leurs formes. Actuellement le ministère est impliqué dans une profonde restructuration de son parc immobilier dans un souci d'optimisation. Le patrimoine de l'administration centrale se compose de trois entités, l'immeuble domanial avenue Duquesne (7^e arrondissement), le site de Montparnasse Atlantique (14^e et 15^e arrondissement) et enfin, diverses petites emprises dont la surface cumulée est minoritaire. La politique immobilière mise en oeuvre vise à ne conserver que les deux sites principaux correspondant aux deux grands pôles d'activité du ministère : santé et solidarités. Deux opérations de grandes ampleurs sont menées et participent à la maîtrise des énergies et des fluides : la première opération concerne le site historique du ministère situé avenue Duquesne à Paris dans le 7^e (67 743 mètres carrés SHON). Cet immeuble fait l'objet d'une restructuration complète. Ces travaux, en site occupé, se décomposent en phases, la rénovation complète sera achevée début 2012. L'ensemble des locaux administratifs et la totalité des installations techniques sont concernés. L'objectif consiste à remédier aux gros problèmes de sécurité mais aussi à hisser cet immeuble aux standards des bâtiments tertiaires. Dès à présent, la production calorifique a été renouvelée avec l'installation de deux chaudières gaz performantes et économes en remplacement des vieilles chaudières des années 1960 et une nouvelle station de chauffage vapeur a été créée. Ces nouveaux matériels sont pilotés par des automates qui optimisent leur fonctionnement. Les prochaines phases concernent les plateaux de bureaux. Ces nouveaux locaux permettront aux agents de bénéficier d'un cadre de travail fonctionnel et agréable tout en respectant les critères environnementaux, l'ensemble du programme s'appuyant sur une démarche de haute qualité environnementale. Les locaux seront parfaitement isolés (notamment pour les vitrages mais aussi pour les murs) et équipés d'appareils d'éclairage de type basse consommation pilotés par un système de gestion technique centralisée. La consommation énergie sera ainsi optimisée en fonction des différentes configurations (occupation, ensoleillement, etc.), la gestion de l'éclairage situé coté façade étant séparée de celui côté couloir afin de mettre à profit l'éclairage naturel. La deuxième opération concerne le site de Montparnasse constitué de deux immeubles (32 912 mètres carrés SHON au total). Le propriétaire a lancé une vaste opération de modernisation des installations de climatisation. Ces immeubles, construits au début des années 1990 sont climatisés à l'aide de pompes à chaleur installées dans chaque local. La température de la boucle d'eau qui irrigue ce réseau de pompes à chaleur est maintenue par les équipements de production centraux (chaufferie et groupes froids). Une part fortement majoritaire de l'énergie consommée est d'origine électrique. Les nouvelles pompes à chaleur affichent de bonnes

performances (coefficient de performance, COP, supérieur à trois). Ce vaste chantier (plus de 2 100 appareils) sera terminé en mai 2007. Un système de gestion technique centralisée complètera le dispositif, permettant d'optimiser le fonctionnement des pompes à chaleur en gérant automatiquement le passage en mode « veille » en dehors de la présence du personnel. Ces deux chantiers de grande ampleur illustrent parfaitement l'attention portée par le ministère à la maîtrise de la consommation d'énergie et particulièrement à l'énergie d'origine électrique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116846

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 744

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3440